Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20261116-26_11_21-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize novembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 9 novembre deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Jean-Baptiste CHEVÉ, Gaëlle PIERRE, Marion CHEVALIER et Sylvain COLLONGE
ABSENTS EXCUSES	Bruno DELAUNAY (pouvoir G. PIERRE)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26_11_21. VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'AFM-TÉLÉTHON

L'association AFM-TÉLÉTHON organise sur la commune de Bruz, via son antenne d'Ille-et Vilaine, des actions au mois de décembre de chaque année en vue de récolter des fonds pour faire avancer la recherche médicale et aider les malades.

Ces actions se déroulent le même week-end que le Marché de Noël de la Ville et dans un périmètre assez proche pour pouvoir bénéficier d'un public conséquent.

Cette année 2026 correspond à l'organisation de la 40ème édition du téléthon.

En outre, au regard de l'engagement des différents acteurs et bénévoles œuvrant dans le cadre de cet événement caritatif ainsi que des actions qui y sont menées pour récolter des dons, la Ville souhaite affirmer son soutien à la délégation départementale de l'AFM-TÉLÉTHON en lui attribuant une subvention de 2 000€.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20261116-26_11_21-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association AFM- TÉLÉTHON
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 17/11 /2026

Délibération transmise le : 17/11/2026



En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr